



UNION SPORTIVE BRAINE-WATERLOO a.s.b.l.

REGLEMENT DES CHALLENGES DE REGULARITE 'OUTDOOR'

Saison 2025-2026

Article 1er. – L'U.S.B.W. organise annuellement des challenges de régularité internes portant sur les compétitions en salle (INDOOR).

Art. 2. - Les classements des challenges sont proclamés et les récompenses remises aux athlètes à l'occasion d'une manifestation organisée à cet effet. Les athlètes ayant quitté le club à la date de la manifestation sont, le cas échéant, retirés des classements. Les récompenses, dont la nature et l'importance sont déterminées annuellement par le Conseil d'administration, ne sont octroyées qu'aux athlètes en règle de cotisation.

Art. 3 – Le Conseil d'administration mandate un de ses membres, ou, à défaut, toute autre personne, pour procéder à l'établissement des classements, selon les modalités du présent règlement. Il incombe aux athlètes de faire parvenir au responsable des classements les résultats complets des épreuves auxquelles ils ont participé.

Pour la saison 2025-2026, les responsables mandatés par le Conseil d'administration sont Pierre Spigeleer. (pspigele@gmail.com) et Jean-François Reginster (jf.reginster@gmail.com)

Art. 4 - On distingue 3 challenges:

- a. le CHALLENGE-JEUNES, pour les filles et garçons des catégories benjamins, pupilles et minimes;
- b. le CHALLENGE-COURSES, pour les catégories cadets aux masters (hommes et dames) ;
- c. le CHALLENGE-CONCOURS, pour les catégories cadets aux masters (hommes et dames).

Art. 5 – Toutes les compétitions en salle organisées sous l'égide des ligues d'athlétisme, belges ou étrangères, sont prises en considération pour les challenges.

Art. 6 – Pour le Challenge Jeunes, une participation assidue aux entraînements dispensés à l'Ecole d'Athlétisme est demandée. Le Conseil d'Administration peut décider de retirer l'athlète du challenge sur base d'éléments objectifs confirmant des absences trop nombreuses.

Art. 7 - Le classement des challenges TC est établi par addition des notes obtenues par les athlètes basés sur les scores WA : « Scoring Tables of Indoor Athletics », un facteur de correction est appliqué pour les masters WMA : « Age Factors » à partir de 35 ans, ainsi que les catégories CAD, SCO, JUN.

Pour le challenge JEUNES, les scores sont basés sur les tables dites « USBW » où la performance maximum est le record du club.

Les points varient de 1 à 1400 suivant la performance.

Il est tenu compte, pour chaque challenge, des 6 meilleures notes. Il faut au moins 4 notes pour être classé.

Comme il s'agit d'un challenge de régularité, quel que soit le nombre de points obtenus, les athlètes comptant 6 notes précèdent dans l'ordre les athlètes qui en comptent 5 et 4.

En cas d'égalité, c'est la meilleure 6ème note qui est prépondérante. Si l'égalité subsiste, les athlètes sont classés ex-aequo.

Art. 8 – Les bonus suivants sont ajoutés aux notes visées à l'article 7 :

Bonus de participation pour les JEUNES (en points) :

- Meeting indoor USBW : +25 %
- Meeting Indoor BW : +15 %

Bonus de performance (en points) - Basé sur les scores WA (Table 2.2. Placing Scores for Track & Field Events in the Final of the competitions

- Le bonus varie de 18 à 240 points en fonction du niveau de la compétition G. Reif, LBFA, BE, EUR, WORLD

Bonus pour les records (en points)

- Le bonus varie de 12 à 300 points en fonction d'un record CLUB, LBFA, BE, EUR, WORLD.

